

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT
de BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt deux et le 17 novembre à 18h30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2022

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, David AMIEUX, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE, Élodie LEFEBVRE, Valérie LANDRY BUCH, Jean-Pierre JACQUIER

Pouvoir de : David LE GUEN à Michel GONNET

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Nombre de
conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

Monsieur Le Maire rappelle que les secours sur le domaine skiable doivent être administré par la commune, il est donc nécessaire de passer une convention avec le SDIS.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'annexe 1 à la convention et les tarifs proposés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) relatif à l'évacuation d'urgence de personne victime d'accident de ski de piste ou de ski de fond pour la saison 2022/2023.

Les tarifs définis par le conseil d'administration du SDIS lors de sa séance en date du 25 octobre 2022 sont les suivant à compter du 1^{er} novembre 2022:

- **Tarif de jour (de 8 h à 22 h) : 270 €**
- **Tarif de nuit (de 22 h à 8 h à : 324 €**

OBJET:

**Convention avec le
SDIS pour le
secours sur piste
de fond hiver
2022/2023**

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les tarifs proposés par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de secours des Hautes-Alpes à partir du 1^{er} novembre 2022;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'annexe 1 à la convention et tout document nécessaire.

61/2022

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit

Pour copie conforme

Le Maire,

Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le

ID : 005-210501813-20221117-612022-DE